



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 74697

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les préoccupations de l'Association des étudiants en kinésithérapie de Nancy. Les étudiants rappellent qu'ils effectuent au moins quatre ans d'études pour se voir sanctionner d'une reconnaissance à bac + 2 sur un plan professionnel. Ils souhaiteraient que des mesures soient prises pour que la qualité de leur formation évolue. Ils demandent aussi que le bénéfice des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur leur soit accordé. Dès lors, il lui demande sa position et les mesures envisagées pour améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants en masso-kinésithérapie, ainsi que leur formation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74697

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3266

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)